



FEC-FO : Fédération des Employés et Cadres FO

UCI-FO : Union des Cadres et Ingénieurs FO



NAO 2021 : UN RENDEZ-VOUS MANQUE POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES

Quelle ne fut pas notre déception et notre colère de voir aborder par la Direction cette réunion de revoyure de la **N**égociation **A**nnuelle **O**bligatoire 2021 sans aucune mesure d'augmentation générale des salaires, dans un contexte d'inflation galopante puisque l'indice INSEE est aujourd'hui à 2,8 %.

Or, l'accord NAO de MH signé en février 2021 (pas par FO) prévoyait une augmentation générale de 0,4 % quand l'inflation était de 1,1 %. Mesure déjà insuffisante pour notre organisation syndicale à l'époque mais encore plus aujourd'hui avec 2,8 %.

Nous avons, à ce moment-là, demandé à la Direction de négocier la prime dite « Macron » en complément d'une mesure d'augmentation générale.

Par conséquent, aujourd'hui, les conditions nous semblaient donc largement réunies pour à nouveau revendiquer une augmentation générale des salaires, seule à même de rétablir le pouvoir d'achat des salariés de MH déjà entamé depuis plusieurs années par les propositions de la Direction systématiquement en dessous du pouvoir d'achat.

Cela n'a pas été l'analyse de la Direction qui s'est emparé de deux dispositifs mis en place par l'Etat : la prime PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat) anciennement prime Macron pour un montant de 1000 euros et la prime Castex pour un montant de 100 euros.

Or, si nous sommes d'accord pour négocier des dispositifs de l'Etat en matière salariale, **nous n'acceptons pas qu'elles puissent se substituer à la véritable négociation qui est celle de l'augmentation générale des salaires.** Ces dispositifs sont complémentaires mais en aucun cas ne doivent devenir la base de l'exercice contractuel de la négociation avec les organisations syndicales.

De plus, ces primes sont dites « désocialisées », c'est-à-dire exonérées de cotisations sociales et non imposables en fonction de leur montant.

Faire de ces dispositifs une base de négociation salariale dans un Groupe de Protection Sociale qui vit de ces mêmes cotisations est un comble et un non-sens.

Nous n'accepterons pas de rentrer dans un cycle dévoyé qui ferait de la négociation salariale une simple application de dispositifs mis en place par l'Etat et qui permettrait aux entreprises de se dédouaner de la véritable négociation salariale : l'augmentation générale des salaires. Ces primes sont supposées remédier à la baisse de notre pouvoir d'achat. **A compter du mois prochain, qu'est ce qui empêchera l'érosion de notre pouvoir d'achat, organisée par notre employeur, avec la complicité des signataires de cet accord ?**

Dans ces conditions, FO ne signera pas cet avenant à l'accord NAO de mars 2021 et continuera à revendiquer de véritables augmentations de salaire.



SYNDICAT FORCE OUVRIÈRE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX DIVERS & DIVERS DE LA RÉGION PARISIENNE

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e)

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Déclare donner mon adhésion au 1er **2021**

au Syndicat FORCE OUVRIERE des Organismes Sociaux Divers et Divers de la Région Parisienne

Fonction occupée :

Catégorie : (cochez) Employé / Agent Maîtrise / Cadre

Téléphone personnel ou portable :

E-mail professionnel : E-mail personnel :

Fait à : le :

Signature :

A retourner dument complété à Arnaud BOIZARD

Mail: arnaud.boizard@malakoffhumanis.com